

Litige après cesation d'une entreprise individuelle en multi serv

Par chriskarine, le 07/01/2009 à 08:35

J'ai cessé mon activité de travailleur indépendant en Mars 2008 dans le multi service en batiment. Un ancien client a fait expertiser un chantier effectué par mes soins et selon son expert, ma responsabilité serait engagée. Je n'avais souscris aucune assurance (vu les prix annoncés dans cette spécifité). Ils envisagenront certainement de me faire payer les futurs travaux, actuellement à la recherche d'un emploi, je n'ai pas de revenu, jusqu'ou peuvent ils aller?

Par Tisuisse, le 07/01/2009 à 11:36

Bonjour,

Ce mot "bonjour" semble être banni de votre vocabulaire ?

La réponse à votre question : assez loin. Voyez dans quelles catégories j'ai reclasser votre message, cela devrait vous orienter et interrogez votre avocat.

Par chaber, le 07/01/2009 à 16:11

Cette affaire peut aller en justice jusqu'à la saisie de vos biens personnels